



Troisième réunion du Comité directeur (SC/3) du Projet de développement coopératif des services de météorologie aéronautique dans la Région AFI (Projet CODEVMET-AFI)

Yaoundé, (Cameroun), du 28 au 30 novembre 2022

Point 3 de l'ordre du jour : Examen des décisions prises par la réunion SC/2

WP3.1 État de mise en œuvre des décisions prises par le SC/2

(Présenté par le Secrétariat)

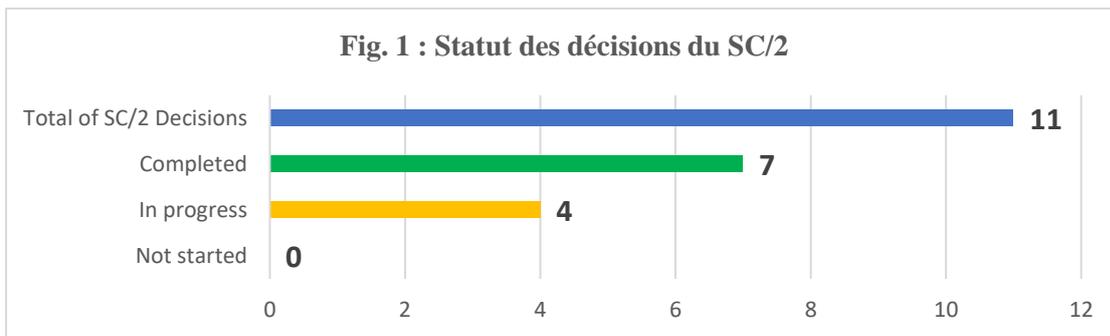
RÉSUMÉ _ _	
<p>Cette note de travail présente l'état de la mise en œuvre des décisions prises par la deuxième réunion du comité de pilotage du projet CODEVMET-AFI tenue virtuellement en juillet 2021.</p> <p>La suite à donner par la réunion est indiquée au paragraphe 3</p>	
<p>RÉFÉRENCES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accord de Management de service (MSA) ▪ Document révisé du projet CODEVMET-AFI ▪ Rapport CODEVMET-AFI SC/2 	
<p><i>Objectifs stratégiques</i></p>	<p><i>A – Sécurité, B – Capacité et efficacité de la navigation aérienne</i></p>

1 INTRODUCTION

- 1.1. La deuxième réunion du Comité de pilotage (SC/2) du Projet de développement coopératif des services de météorologie aéronautique dans la Région AFI (CODEVMET-AFI) s'est tenue virtuellement du 22 au 23 juillet 2021.
- 1.2. La réunion a adopté et discuté sept (7) points de l'ordre du jour et délibéré sur onze (11) décisions. Cette note de travail présente l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces décisions.

2 DISCUSSIONS

- 2.1. La réunion a délibéré sur 11 décisions dont la mise en œuvre est résumée dans la figure 1 ci-dessous.



2.2. Les quatre décisions en cours comprennent :

2.2.1. Décision 2/1 - Poursuite du projet CODEVMET AFI appelant les États à soutenir la poursuite du projet. Seuls dix (10) États ont signé le projet MSA mais ne se sont pas encore engagés à signer le document de projet révisé.

2.2.2. Décision 2/3 - Signature du MSA révisé par les États demandant aux États/Organisations de signer le MSA révisé dès qu'il sera disponible. A ce jour, neuf (9) États et un (1) ANSP (ASECNA) ont signé le MSA.

2.2.3. La décision 2/10 a approuvé le budget du projet révisé pour 2022, a révisé la contribution annuelle des États à 10 000,00 UDS et a appelé les membres à payer leurs contributions initiales impayées au projet, qui est toujours en attente.

2.2.4. La décision 2/11 appelait à la promotion du projet, et la mise en œuvre de cette décision est toujours en cours.

2.3. Le tableau 1 ci-dessous fournit des détails sur la mise en œuvre des décisions de la deuxième réunion du comité de pilotage du projet CODEVMET-AFI.

3 ACTION PAR LA REUNION

3.1. La réunion est invitée à :

- a) Prendre note des informations présentées dans ce document de travail ;
- b) Encourager les parties prenantes à entreprendre des actions appropriées pour mettre en œuvre les décisions en attente.

Tableau 1 État de la mise en œuvre des décisions SC/3 du projet CODEVMET6AFI

Référence de décision	Titre de la décision	Texte	Responsabilité	Statut	commentaires
Décision 2/1	Poursuite du projet CODEVMET AFI	Il est décidé que, Les membres du projet CODEVMET AFI s'engagent à soutenir la poursuite du projet.	Membres du CS		Dix (10) États ont signé le Projet MSA
Décision 2/2	Désignation des points focaux des États/organisations	Il est décidé que, <i>Chaque État membre/organisation du projet CODEVMET AFI, afin d'améliorer l'efficacité et de faciliter le suivi périodique, désigne des points focaux pour ce projet avant le 31 août 2021</i>	États de l'OACI		1) Le Secrétariat a envoyé la SL T 1/3.12 - 0527 15 datée de novembre 2021 aux États demandant la nomination de PF 2) 21 États et 1 organisation (ASECNA) nomment des points focaux pour le projet
Décision 2/3	Signature du MSA révisé par les États	Il est décidé que, a) l'OACI accélère la révision de la MSA et la rend disponible d'ici la fin septembre 2021 ; b) Les membres du projet CODEVMET AFI signent le MSA révisé dès qu'il est disponible.	États de l'OACI		a) Le Secrétariat a envoyé la SL T 1/3.12 - 0580 datée du 28 décembre 2021 aux États demandant la signature du MSA révisé du projet CODEVMET AFI. b) Dix (10) États et l'ASECNA ont signé le MSA révisé
Décision 2/4	Sélection d'experts en ressources	Il est décidé que, a) L'OACI réexamine et affine les critères de sélection des experts ressources afin de garantir une participation appropriée des experts qualifiés des États membres. b) L'OACI fera un rapport au SC sur le processus de sélection des experts.	OACI		1) Lettre aux États TC 1/3.12 - 0006 datée du 12 janvier 2022 émise et envoyée aux États demandant la soumission de candidats pour les experts ressources. 2) Experts-ressources sélectionnés sur la base des critères établis en pièce jointe du SL TC 1/3.12 – 0006 distribué aux États

Référence de décision	Titre de la décision	Texte	Responsabilité	Statut	commentaires
Décision 2/5	Approbation du document de projet révisé	Il est décidé que, Le document de projet révisé CODEVMET AFI est approuvé pour guider la mise en œuvre du projet pendant sa période de planification.	SC/2		Par SC/2 par la Décision 2/5
Décision 2/6	Date d'entrée en vigueur du projet	Il est décidé que, Le Secrétariat revoit la date de début du projet, qui sera effective à partir de janvier 2022, et mettre à jour le plan de travail du projet en conséquence.	OACI		Le document révisé du projet CODEVMET AFI §7.1 a) et le plan de travail du projet se réfèrent. La date d'entrée en vigueur du projet est révisée pour démarrer en 2022
Décision 2/7	Mandat du président	Il est décidé que, Les dispositions relatives au mandat du Président du comité de pilotage soient incluses dans les termes de référence du comité.	OACI		Le document révisé du projet CODEVMET AFI fait référence. Le mandat du comité SC a été mis à jour en conséquence.
Décision 2/8	Mandat du vice-président	Il est décidé que, Les termes de référence du SC incluent les dispositions relatives au Vice-président avec le même cycle de mandat que le Président.	OACI CS		Le document révisé du projet CODEVMET AFI fait référence. Le mandat du comité SC a été mis à jour pour inclure des dispositions relatives au poste de vice-président.
Décision 2/9	Approbation du plan de travail du projet CODEVMET AFI pour la planification 2022 - 2024	Il est décidé que, Le plan d'action du projet CODEVMET AFI pour la période de planification 2022 - 2024 est approuvé par le Comité de pilotage	SC/2		Le plan de travail du projet pour la période de planification 2022 - 2024 est approuvé par le SC/2

Référence de décision	Titre de la décision	Texte	Responsabilité	Statut	commentaires
Décision 2/10	Approbation du budget du projet	<p>Il est décidé que,</p> <p>a) Le budget proposé pour le projet révisé est approuvé ;</p> <p>b) Les membres du projet doivent payer leurs contributions initiales au projet ;</p> <p>c) Le montant révisé de 10 000 USD pour les contributions annuelles à partir de 2022 est approuvé ; et</p> <p>d) L'imputation des frais de participation à des ateliers ou à d'autres activités dans le cadre du projet à des États ou organisations non membres est approuvée.</p>	<p>a) SC/2</p> <p>b) Étatsc)</p> <p>SC/2d) SC/2</p>		<p>3/4 réalisé</p> <p>L'action b) par les États est toujours en cours</p>
Décision 2/11	Promotion du projet	<p>Il est décidé que,</p> <p>Les Etats et les Bureaux régionaux de l'OACI devraient initier le plaidoyer et la promotion du projet CODEVMET AFI pour attirer les partenaires et la communauté des donateurs.</p>	OACI		<p>1) Le projet CODEVMET AFI révisé pour la poursuite bien reflété dans le C.WP 225 sur le rapport annuel 2021 du Bureau au Conseil</p> <p>2) Réunion AFI DGCA9 mise à jour sur la poursuite du projet (Abuja, 16-17 mai 2022)</p> <p>3) Mobilisation des ressources pour les projets de financement soumis au SPCP - Collaboration entre la Délégation du Japon et l'OACI - 22/03/2022 (reporté)</p>